Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 29 (1884)
Heft: 7

Artikel: Quelques mots au sujet des Carabiniers
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-336420

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'élite ne peut pas être créé de toutes pièces ; il faut qu'il devienne élite par l'instruction, par le travail et l'exercice. Pour les cadres en particulier, l'instruction qu'ils recevraient dans les écoles et cours de répétition militaires ne suffirait pas à les former entièrement, et ils auraient à la compléter par leur travail privé, dont ils devraient fournir la preuve.

Nous désirons sincèrement que notre petit travail contribue à la création d'un corps de carabiniers qui, par son instruction militaire, sa puissance de prestations et sa discipline, s'élève autant au dessus des autres corps de l'armée que les carabiniers de Landolt étaient au dessus des autres soldats suisses de leur temps. Que les carabiniers le veuillent fermement, qu'ils poursuivent ce but avec énergie et persévérance, que notre épigraphe « *Labor omnia vincit* » ! devienne leur devise et alors, avec l'aide de l'Etat, bien entendu, ils deviendront de « véritables bataillons d'infanterie d'élite ».

Quelques mots au sujet des Carabiniers.

A l'heure actuelle un certain vent souffle en Suisse à propos de la réorganisation de nos bataillons de carabiniers.

Toute idée étant bonne à suggérer, je me permets d'exposer ici la mienne et de faire part du projet que j'ai conçu.

Je vais commencer par examiner grosso modo quelles peuvent être les causes générales de la défaveur momentanée qui paraît atteindre ce corps essentiellement d'élite.

A mon avis, ces causes qui étaient faciles à prévoir, découlent en partie des nouvelles dispositions de notre organisation militaire qu'on a été obligé de remanier, pour ainsi dire, de fond en comble pour la mettre à la hauteur des progrès de la science moderne.

Ces causes proviennent :

1° De son mode de recrutement qui n'est plus aussi soigné, malgré ce qu'on pourrait croire, qu'au temps où ces bataillons étaient formés par les gouvernements cantonaux.

2° De son règlement d'exercices qui ne lui est plus spécial, puisqu'on en a doté toute l'infanterie, ce qui les met au même rang que les fusiliers.

3° De son armement qui n'est plus supérieur aux autres troupes à pied, depuis qu'on les a toutes pourvues du fusil à répétition. Que leur arme à feu porte le nom de carabine lorsqu'elle est entre leurs mains ou celui de fusil lorsqu'elle est entre celles des fusiliers, cela, même avec double détente, ne change en rien sa valeur.

J'arrive donc à formuler mes conclusions ne voulant pas ennuyer le lecteur en m'étendant sur des sujets qui lui sont connus.

Je ne prétends pas dire, entendons-nous bien, que les éléments dont est composé actuellement le corps des carabiniers soient mau-

vais; loin de là est ma pensée; tout le monde a pu être à même d'apprécier leur valeur lors de leurs périodes d'exercices.

Mais il manque : 1° d'une instruction qui n'est pas suffisamment spéciale ; 2° d'un recrutement pas assez sévère sur le choix des hommes qui devraient être pris parmi ceux qui ont déjà fait un temps de service et dans toutes les circonscriptions cantonales au lieu de quelques-unes seulement; 3° d'un rôle actif à leur faire jouer, qui n'est pas déterminé et qui leur est absolument nécessaire à tous les points de vue.

On se plaint que l'esprit de corps dont il était animé et qui est si nécessaire à une armée se tarisse.

On le leur rendrait vite, ce me semble, en faisant les réformes que je viens d'indiquer.

Faire disparaître les bataillons de carabiniers ainsi que j'en ai entendu exprimer le désir par quelques personnes qui n'ont évidemment aucun souci des intérêts de l'armée, serait un non-sens, car on enlèverait aux Suisses ce qu'ils ont de plus cher; ils ne le veulent pas, ils ont cent fois raison.

Leur transformation en bataillons alpins les dénaturerait, leur donnerait à remplir une tâche trop restreinte et les localiserait tous sur un même point.

Je propose, pour relever leur prestige qui est sur une mauvaise pente et leur donner une nouvelle vitalité, tout en conservant leur caractère propre, de les employer à surveiller les frontières de leur division respective, en les y exerçant continuellement et en leur donnant une connaissance approfondie du champ d'opérations dont on leur confierait la garde.

Examinons maintenant de quelle façon on pourrait les répartir.

Les 2e, 5e, 6e et 7e bataillons n'ayant aucune discontinuité de tracé de leur ligne de frontière correspondante à leur division, ont leur démarcation toute faite.

Mais il n'en est pas de même pour la 1re division à laquelle appartient la partie française du Valais qui en est séparée par la Savoie, ce qui obligerait ce bataillon à se scinder par parties, la portion principale occuperait les cantons de Vaud et Genève, frontière de France, et l'autre portion serait dans le Valais, sur les frontières de Savoie et d'Italie.

Pour obvier à cet inconvénient préjudiciable à la défense, on abandonnerait cette partie du Valais au 3e bataillon et le 1er alors entier, aurait la surveillance de la frontière d'Hermance (frontière Savoie) à Ste-Croix ou environs (Jura).

Les 3e, 4e et 8e bataillons se partageraient la défense de la chaîne des Alpes, de St-Gingolph à Luziensteig, aidés dans leur tâche par un ou deux bataillons de fusiliers de landwehr, en les transformant en 8 compagnies alpines d'élite et 8 de landwehr, qu'on nommerait

Chasseurs des Alpes. On pourrait y joindre avantageusement les carabiniers valaisans de la IIe division, qu'il serait facile de remplacer à celle-ci en créant une compagnie de carabiniers du Jura bernois, dont les 4 bataillons, abondant cependant en excellents tireurs, ne fournissent point de carabiniers.

Ces troupes seraient plus mobilisables par compagnies que par bataillons, vu la difficulté de leur rassemblement dans un pays aussi montagneux et ensuite le commandement, qui ne peut s'exercer d'une façon efficace sur des troupes éparpillées le long d'un front aussi étendu.

On pourrait même en temps de guerre ajouter à chaque bataillon de carabiniers d'élite, au moyen de volontaires de l'élite ou de la landwehr suffisamment vigoureux, de quoi former une 5e compagnie. Les vides causés dans les bataillons par cette création seraient comblés par les cadres et les hommes en surnumérariat ou en recrutement, serait facilité.

Ces compagnies serviraient de corps d'éclaireurs ou d'enfants perdus à chacune de leur division.

Je termine cette courte esquisse en la soumettant à l'examen de mes compagnons d'armes, plus experts que moi en cette matière, et les prie de m'en pardonner le décousu.

Un fantassin de la IVe brigade.

Rassemblement de la IVme division.

(Suite.)

Un peu après 8 heures du matin lès dragons de la quatrième division se heurtèrent à ceux de la dixième brigade ou plutôt à une patrouille de cavalerie du corps du Nord dans le voisinage de Hildisrieden. La patrouille du corps du Nord se retira.

Entre Hildisrieden et Gormund, le gros des deux régiments de cavalerie en vint à un choc assez violent. Comme l'infanterie du corps du Nord arrivait à la rescousse et était en mesure de soutenir vigoureusement sa cavalerie, un juge de camp ordonna au régiment de dragons 4 de se retirer. Ce régiment se replia jusqu'à sa propre avant-garde.

A 8 heures 30 minutes, l'avant-garde du corps du Nord était à Hildisrieden. Elle y fut maintenue ensuite d'ordre spécial jusqu'à 9 heures, heure à laquelle elle continua sa marche dans la direction de Rothenburg.

Il était environ 9 heures et demie quand les éclaireurs du bataillon 47 (corps du Sud) se rencontrèrent avec quelques patrouilles de cavalerie en avant de Sandblatten. Il arriva ce qui arrive toujours en pareil cas. L'infanterie, comme glacée de terreur par la vue des